80
Somme

Mesure de lutte contre la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) par pâturage au sein d'un marais alcalin

1. Porteur de projet

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association loi 1901 à but non lucratif dont les objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Le Conservatoire intervient ainsi sur plus de 490 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) représentant plus de 16800 hectares d'espaces. Il y préserve la faune, la flore, les habitats naturels, les objets géologiques et les paysages. Cinq missions articulent les missions du Conservatoire d'espaces naturels : connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner.
Le conservatoire a également été désigné structure animatrice de l'élaboration de la stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes.

Personne à contacter : David ADAM, chargé d'études scientifiques
d.adam@cen-hautsdefrance.org - 06.35.30.20.36

2. Site d'intervention

L'expérience se passe sur le marais communal d'Epagne-Epagnette situé en moyennne vallée de la Somme dans le secteur de l'Abbevillois. Ce site naturel préservé de 145 ha est composé d'un remarquable ensemble de marais paratourbeux alcalins avec différents types de milieux : étangs, tremblants tourbeux, bas-marais, prairies humides, mégaphorbiaies, jeunes boisements humides et quelques plantations de peupliers.

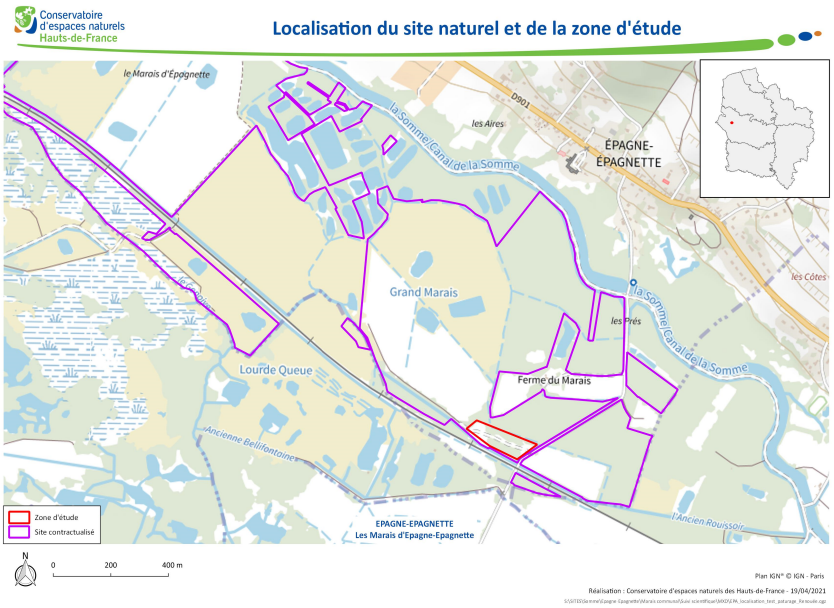

Figure 1. Localisation du site d'intervention

3. Nuisances & enjeux

En 2011, la commune d'Epagne-Epagnette exploite une parcelle plantée de peupliers sur laquelle la Renouée du Japon se développe également. Afin de limiter la prolifération de la Renouée au sein de la parcelle totalement rouverte, et de tenter de restaurer une prairie humide d'autre part, un test de pâturage a été mis en place sur la parcelle. A titre de zone témoin, une parcelle en cours d'embroussaillement à proximité où la Renouée est également présente a été laissée en libre évolution. La station de Renouée est toutefois assez éloignée des stations de plantes de grand intérêt patrimonial, et ne représente donc pas une menace pour elles.

Fig.2. Peupleraie avant déboisement

Fig.3. Renouée du Japon au sein de la peupleraie

Fig.4. Peupleraie après déboisement

4. Interventions

Fig.5. Renouée du Japon dans l'ancienne peupleraie

Fig.6. Renouée du Japon au sein de la zone témoin

Objectifs des interventions

On souhaite réguler la Renouée du Japon par le pâturage et tester l'efficacité de cette méthode. L'éradication de cette espèce nécessite en effet des moyens techniques et financiers très lourds.

L'accord de la commune fut obtenu pour le pâturage sur cette parcelle. Plusieurs partenariats successifs avec différents éleveurs et un accompagnement par le CBNBl la première année 'protocole de suivi) permirent le déroulement des opérations.

Description des interventions (récapitulatif en annexe)

- Mise en place du paturage à partir de 2012 avec des brebis, des chèvres et des cochons. L'opportunité d'utiliser des cochons était de vérifier s'ils s'intéressaient aux rhizomes de la Renouée ou non. Finalement, devant le faible intérêt des cochons pour la renouée, un pâturage mixte caprin et ovin (parfois équin) a été mis en place chaque année par la suite.
  Le parc pâturé s'étend sur 0.8 ha. Les animaux sont présents de mi-mai à mi-octobre environ. La pression de pâturage annuelle moyenne est située entre 0,4 et 0,7 UGB/ha/an.

- Mesure des aires de présence occupées par la Renouée du Japon chaque année au mois de mai avant le début de la saison de pâturage.

Fig.7. Pâturage ovin et caprin sur l'ancienne peupleraie

5. Résultats & bilan

- Les chèvres ont un impact considérable sur la Renouée. Les brebis et les chevaux ont un impact négligeable.
- L'extension importante de la renouée en 2019 dans l'ancienne peupleraie s'explique par le pâturage en 2018 où aucune chèvre n'a pu être mise. Les brebis et poneys qui pâturaient n'ont presque eu aucun impact sur la Renoéue.
- Après une nette expansion sur la zone témoin, la renouée régresse suite à la concurrence avec les ligneux. Des arbres sont également tombés sur la renouée, réduisant sa surface.

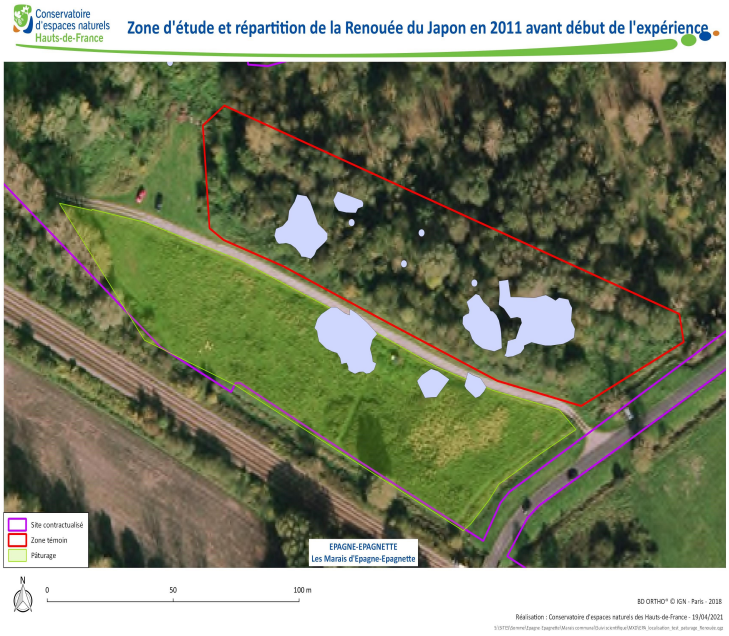

Fig.8. Répartition de la Renouée du Japon en 2011 avant le début du pâturage

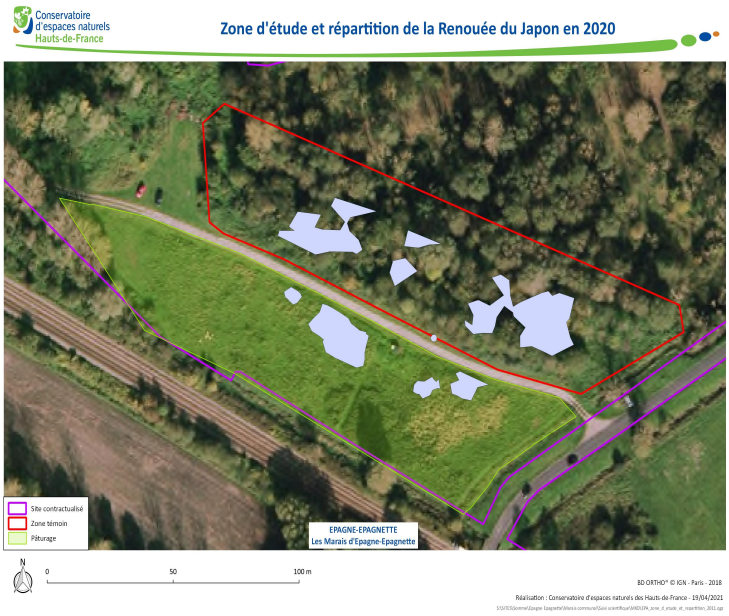

Fig.9. Répartition de la Renouée du Japon en 2020

- Coût de la clôture fixe posée pour le pâturage : 6912€ TTC pour 480ml et 400€ de matériel d'abreuvement mis à la disposition de l'éleveur.
- 28 h de suivi de pâturage par an par l'agent technique pâturage.

6. Valorisation des actions

Une seule valorisation au congrès annuel des Conservatoires d'espaces naturels en 2013. Une présentation de l'expérience et des premiers résultats est alors organisée.

7. Perspectives

- Poursuite du pâturage annuel.
- Poursuite du suivi scientifique.

Rédaction

David ADAM,
Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Ce retour d'expérience a été réalisé par le Centre de ressources EEE des Hauts-de-France
(Février 2022)